



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



Comité technique élargi – 14.10.2022

Ordre du jour

Introduction

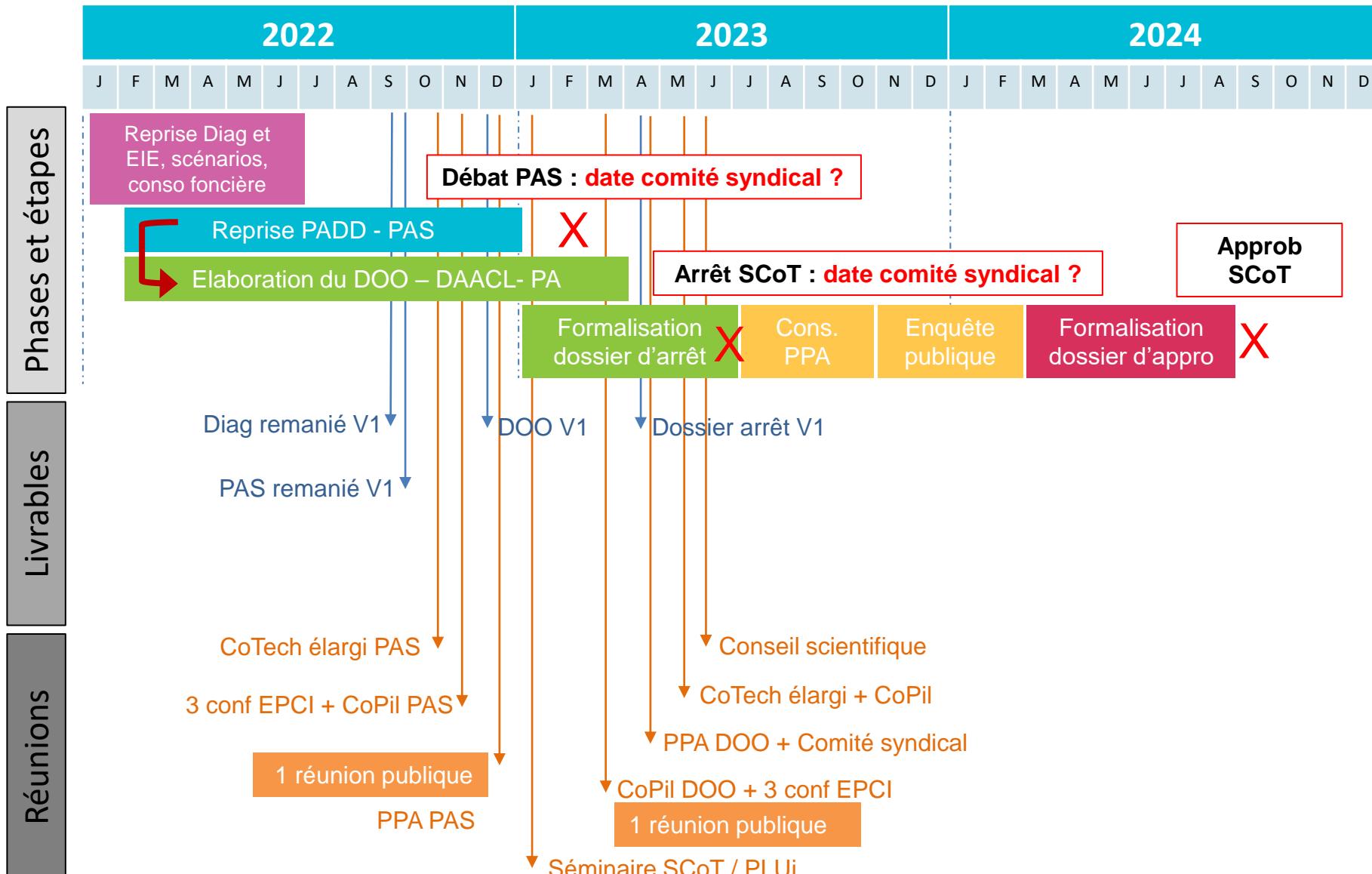
I. Présentation du PAS

II. Échanges sur le volet scénarios /
consommation foncière du SCoT



Introduction

Calendrier





Présentation du PAS

LA VISION DU TERRITOIRE TELLE QU'ENVISAGÉE



PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS
FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES



RETRouver DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE
À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE



4 CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU
PROJET DE DÉVELOPPEMENT

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 - La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 - Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 - Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 - Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial





Les objectifs à décliner en fonction des scénarios pour l'ambition A3 :

- **Evolution démographique globale sur 20 ans**, avec la définition d'éventuels **taux plancher ou plafond** en fonction des EPCI / autres secteurs à enjeux (exemple : Agglomération d'Abbeville)
- Le nombre de **logements supplémentaires** pour répondre aux ambitions démographiques, et notamment :
 - Le nombre de logements supplémentaires pour le desserrement des ménages, le renouvellement et les habitants supplémentaires éventuels
 - Le nombre de résidences secondaires
- Objectifs en matière de **réduction de la consommation foncière**, avec :
 - Objectifs en matière de production de logement sans foncier
 - Objectifs en matière de renouvellement urbain
 - Objectifs en matière d'urbanisation de mixité en enveloppe et au sein des espaces ruraux
 - Objectifs en matière de reconquête de la vacance

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1- La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A1-1 : de nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

A1-2 : une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

A1-3 : s'appuyer sur l'avant pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

A2- Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A2-1 : la mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

A2-2 : l'affirmation d'un territoire animé et préservé

A2-3 : la régénération des espaces résidentiels mutables

A2-4 : une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

A3- Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A3-1 : les besoins de logements pour le niveau d'ambition du territoire

A3-2 : des objectifs à articuler avec la nécessaire réduction de la consommation de l'espace

A4- Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A4-1 : une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

A4-2 : abaisser le besoin de déplacement

A4-3 : ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 - Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 - Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 - Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire

B4 - Développer un territoire résilient face au changement climatique

B/ LES ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES

B1/ Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

- B1-1 : Poursuivre la dynamique de transition énergétique du territoire, en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables
- B1-2 : Garantir une gestion durable de la ressource en eau
- B1-3 : Améliorer la réduction et la valorisation des déchets au sein du territoire
- B1-4 : Promouvoir une gestion durable des carrières en adéquation avec les ressources et l'environnement

B2/ Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

- B2-1 : Protéger et restaurer la trame verte, bleue et noire du territoire, le socle naturel qui constitue, B2-2 : au travers de la diversité de ses milieux, des habitats remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale
- B2-3 : Garantir la pérennité des ressources agricole, sylvicole et halieutique
- B2-4 : Promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique des espaces emblématiques naturels

B3/ Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires du territoire

B3-1 : Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception (plateaux, vallées et littoral) qui offrent des vues remarquables

B3-1 : Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie de baie de somme 3 vallées

B4/ Développer un territoire résilient face au changement climatique

B4-1 : Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

B4-2 : Adapter les zones de constructibilité et les constructions aux spécificités locales liées aux risques naturels inondations (débordement, nappes, ruissellement) et mouvements de terrains

B4-3 : Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

Axe B3

3) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE

GARANTIR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

-  Améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignades
-  Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages
-  Assurer une accessibilité égale à l'eau potable pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable
-  Limiter les pertes en eau potable
-  Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement collectif performant qui prenne en compte la saisonnalité, conditions pour le développement urbain respectueux
-  Encadrer tout nouveau développement en dehors des zones d'assainissement collectif et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome
-  Assurer la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués

AMÉLIORER LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS AU SEIN DU TERRITOIRE

-  Poursuivre les efforts portés sur la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets
-  Sensibiliser les ménages, entreprises et collectivités afin de poursuivre la baisse de la production de déchets et la performance du tri sélectif
-  Améliorer la gestion des déchets en saisonnalité pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liés aux flux touristiques
-  Promouvoir des initiatives d'économie-circulaire
-  Poursuivre les actions de valorisation énergétique des déchets
-  Développer des actions en faveur de la valorisation des déchets verts et biodéchets, notamment par le ren
-  Assurer l'adéquation entre l'accueil des nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement des déchets
-  Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais

PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES CARRIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

-  Maintenir les principales productions de carrières tout en prenant en compte les enjeux autour de la préservation des ressources

-  Limiter les impacts de l'exploitation des carrières sur les milieux et sur le changement climatique
-  Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et de nouveaux usages
-  Réfléchir à la requalification des anciennes carrières de craies, notamment au regard des nouvelles exigences réglementaires

PAS-SCoT Baie de Somme 3 Vallées



Axe B3

1) POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION MULTI-RESSOURCES

Poursuivre la valorisation de la ressource bois-énergie

Ressources bois-énergie



Réseau de chaleur (Abbeville)



Chufferies bois :



Existante



En étude

Développer la production d'énergie solaire



Promouvoir la filière de la méthanisation

Poursuivre la connaissance et le développement du potentiel géothermique :



Exploité



En construction



En projet

Privilégier un développement des énergies renouvelables qui n'aillent pas à l'encontre du maintien de la qualité des paysages et de la Trame Verte et Bleue (se doter d'outils pour l'insertion de l'éolien, de la méthanisation...)

LIMITER LA DEMANDE EN ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Encourager le recours à des modes de construction innovants et énergétiquement sobres



Poursuivre les dynamiques de rénovation thermique de parc bâti (logements, patrimoine communal...) afin de lutter contre la précarité et la vulnérabilité énergétique des ménages, y compris dans le parc tertiaire tout en respectant l'architecture identitaire du territoire

Limiter les besoins en énergie dans l'espace public : éclairage adapté, conception bioclimatique des équipements publics...

Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions



Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - SEPTEMBRE 2022
Sources : IGN, DREAL Hauts-de-France

5 km

1) PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

PROTEGER LA TRAME Verte ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Présérer / renforcer le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtis
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains
- Présérer et restaurer la trame noire

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES, SYLVICOLES ET HALIEUTIQUES

- Mettre en valeur les activités traditionnelles liées au littoral et l'agriculture littorale
- Présérer/renforcer les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles plus durables et leur diversification des activités agricoles et sylvicoles
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES ESPACES EMBLEMATIQUES NATURELS

- Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme » tourné vers la découverte de la culture, du patrimoine industriel, de la nature et de l'environnement
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement



Realisation: CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL - Septembre 2022
Sources : IGN, RPG 2016

CITADIA CONSEIL even

2) ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

Axe B1



PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

Vallée de la Somme

Paysages du littoral

Paysages de plateaux

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâti remarquables les plus emblématiques

Site classé

Site inscrit

Grand site Baie de Somme

Bien inscrit à l'UNESCO

Projet de site Patrimonial Remarquable

Site Archéologique

Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages

Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées

Améliorer les grands paysages

ASSURER LA PRÉSÉRATION DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DE BS3V

Inventorier, protéger et mettre en valeur le patrimoine classé, inscrit et le petit patrimoine

Concilier nouveaux développements et mise en valeur du patrimoine bâti identitaire

Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtis, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en maintenant les haies paysagères, les prairies, les tours de bourgs, pour préserver/reforcer les auréoles bocagères

AdAPTER les rénovations et constructions résiliences aux contraintes du risque inondation, submersion ; accepter l'expérimentation de nouvelles formes urbaines

Reconquérir et valoriser les chemins ruraux



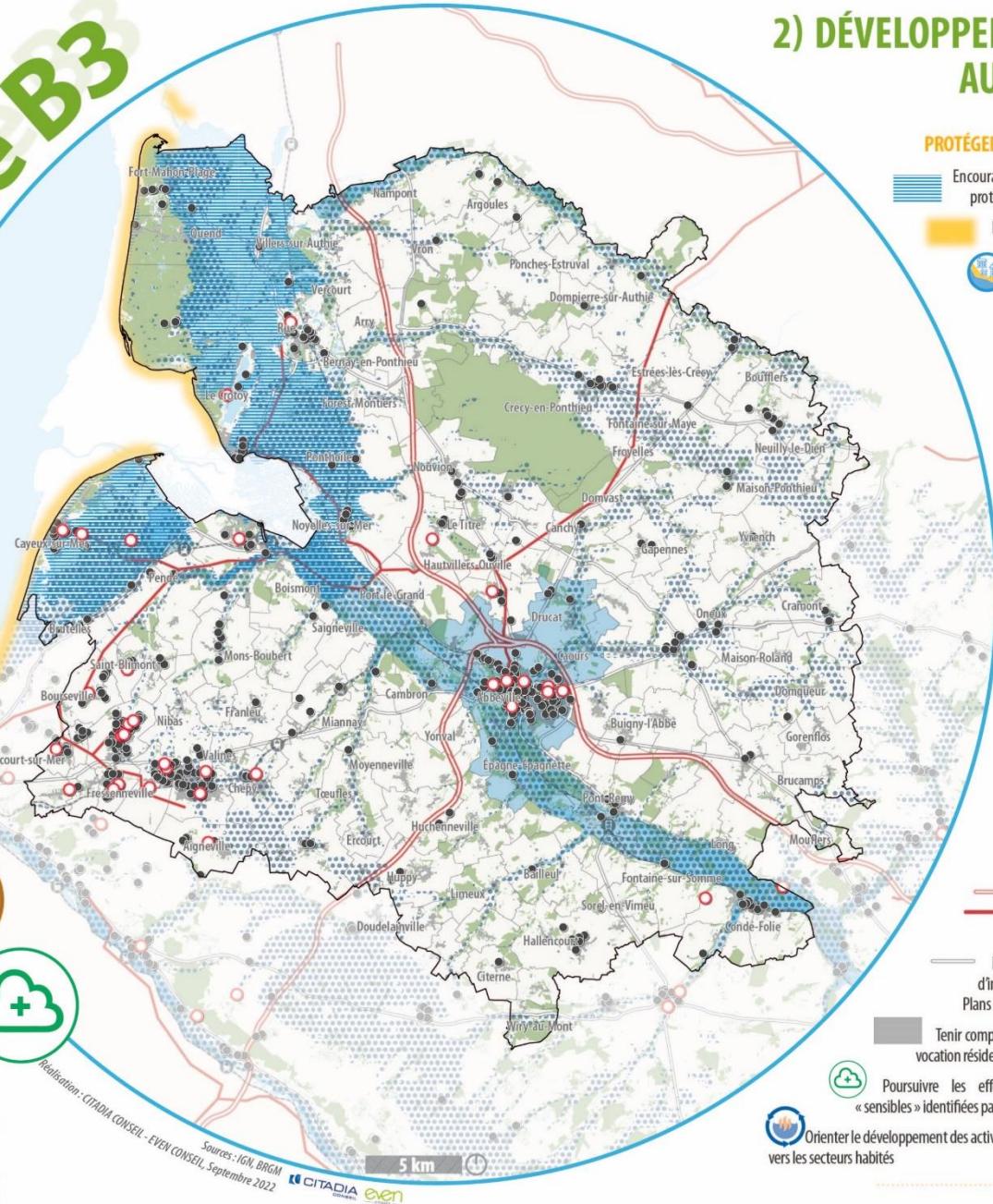
Realisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Septembre 2022
Sources : IGH, Atlas des Patrimoines

CITADIA
even

CITADIA
even

CITADIA
even

Axe B3



2) DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

PROTEGER LES NOUVEAUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES RISQUES LITTORAUX

Encourager l'implantation de l'urbanisation dans les secteurs hors risques d'inondations afin de protéger les personnes et les biens de l'aléa de submersion marine

Prendre en compte le risque d'érosion du trait de côte dans les stratégies de développement



Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et retro-littoral

ADAPTER LES ZONES DE CONSTRUCTIBILITE ET LES CONSTRUCTIONS AUX SPECIFICITES LOCALES LIES AUX RISQUES NATURELS INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

Tenir compte des autres risques inondations (PPRI, TRI d'Abbeville, AZI)

Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes phréatiques notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain

Intégrer les risques de mouvements de terrain de différentes natures dans les stratégies de développement, tout en anticipant les phénomènes d'accidentation liés au changement climatique

Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures

Assurer la préservation des milieux et éléments naturels participant à la régulation du risque inondation, à la résilience du territoire face à ce risque et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur

Maintenir les activités (élevage par exemple) qui permettent de lutter contre certains risques

LIMITER LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX AUTRES RISQUES ET NUISANCES IMPACTANT LE TERRITOIRE

Inciter à la requalification des sites et sols pollués et privilégier des techniques douces de résorption de la pollution des sols pour de nouveaux secteurs de projets

BASIAS

BASOL

Maîtriser l'exposition de la population aux risques liés au transport de matières dangereuses (TMD) dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires et des canalisations présents sur le territoire

Limitrer la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières ou ferroviaires en prenant en appliquant la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme)

Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie



Poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRADDET



Orienter le développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités

PAS- SCoT Baie de Somme 3 Vallées

C/ Les orientations urbaines et économiques pour un aménagement et un développement durables

C1 - Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 - Le développement raisonné des activités touristiques

C3 - Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 - La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés



Des objectifs à décliner en fonction du scénario retenu



Les objectifs à décliner en fonction du scénario retenu pour l'ambition C4 :

Les ambitions en matière de **réduction de la consommation foncière destinée à l'activités**, à échelle du SCoT, notamment :

- Les objectifs en matière de régénération du foncier dans les parcs d'activités, notamment ceux dits délaissés, et les éventuels objectifs en matière de densification positive
- Les objectifs en matière de création d'unités tertiaires, notamment au cœur d'Abbeville (Action Cœur de Ville)
- Les objectifs en matière de limitation de l'artificialisation pour les projets d'extension des zones d'activités
- La déclinaison éventuelle par EPCI

C/ LES ORIENTATIONS URBAINES ET ÉCONOMIQUES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLES

C1 - Un territoire économique dynamique et d'avenir

- C1-1 : Contribuer au développement des activités économiques existantes
- C1-2 : Faciliter les synergies propices à l'innovation
- C1-3 : Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale

C2 - Le développement raisonnable des activités touristiques

- C2-1 : Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites patrimoniaux exceptionnels
- C2-2 : Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours
- C2-3 : Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

C3 - Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

- C3-1 : Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées
- C3-2 : Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime
- C3-3 : Mettre en commun des actions foncières permettant une véritable gestion des terrains agricoles
- C3-4 : Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles

C4/ la régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

II

Échanges sur le volet scénarios / consommation foncière du SCoT

Méthodologie

Validation de la **méthodologie de la consommation foncière** par la DDTM80



QUAND ?

Evaluation de la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles, et forestiers (ENAF) 10 ans avant la promulgation de la loi Climat et Résilience en août 2021 : **de septembre 2011 à août 2021**



COMMENT ?

Utilisation des fichiers du **Portail de l'artificialisation** sur la période du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2021 (qui correspond en réalité aux années **2011 à 2020 incluses**), soit 10 années



ET APRES ?

Une estimation pour l'année 2021 (janvier à août 2021) qui sera réalisée à partir des données SITADEL (permis de construire)

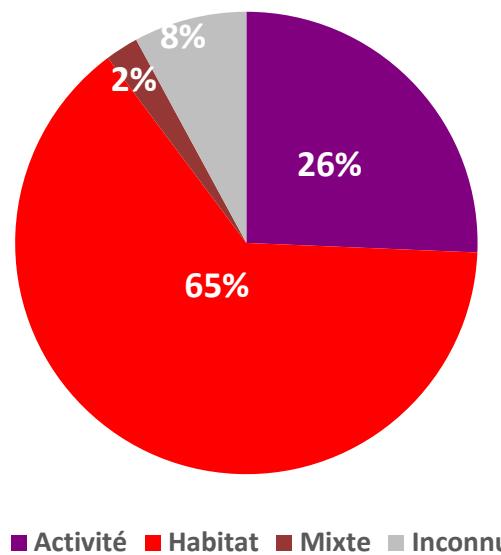
Destination des hectares consommés

Plus de 480 ha consommés entre 2011 et 2020 (incluses)

Une grande majorité des hectares consommés pour des projets d'habitat

Répartition de la consommation foncière par vocation

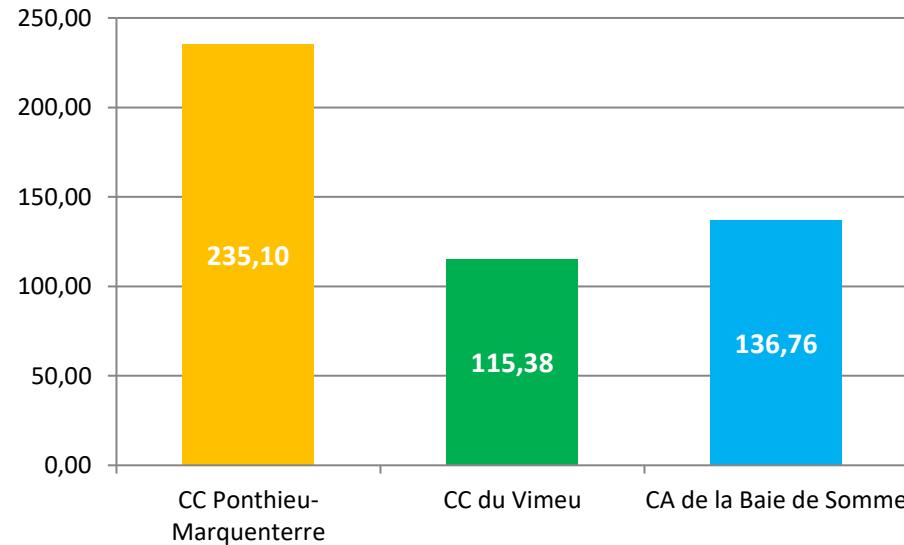
Source : Cerema



Des flux de consommation différenciés par EPCI

Répartition de la consommation foncière par EPCI

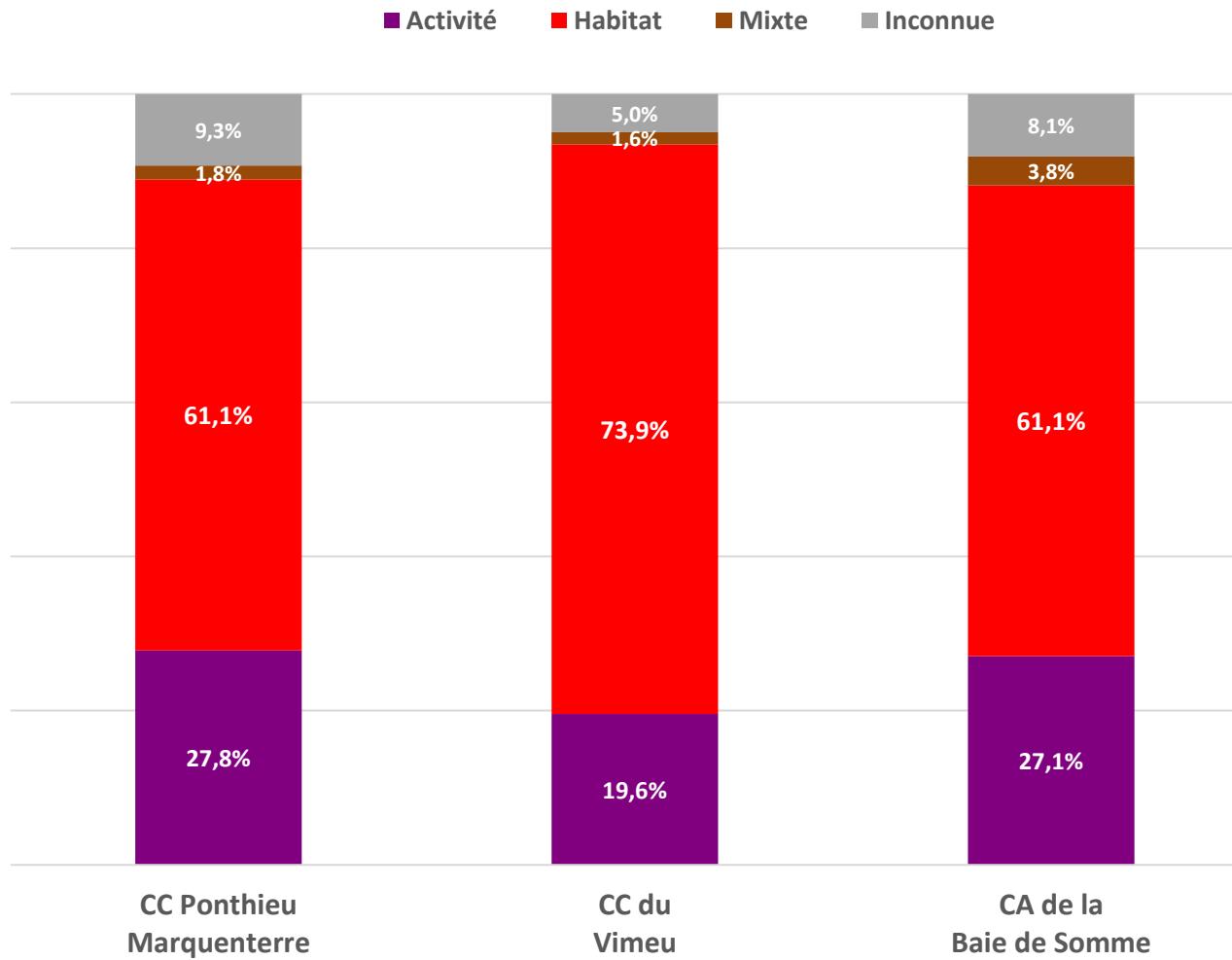
Source : Cerema



Destination des hectares consommés

Répartition des vocations par EPCI (2011-2020)

Source : Cerema

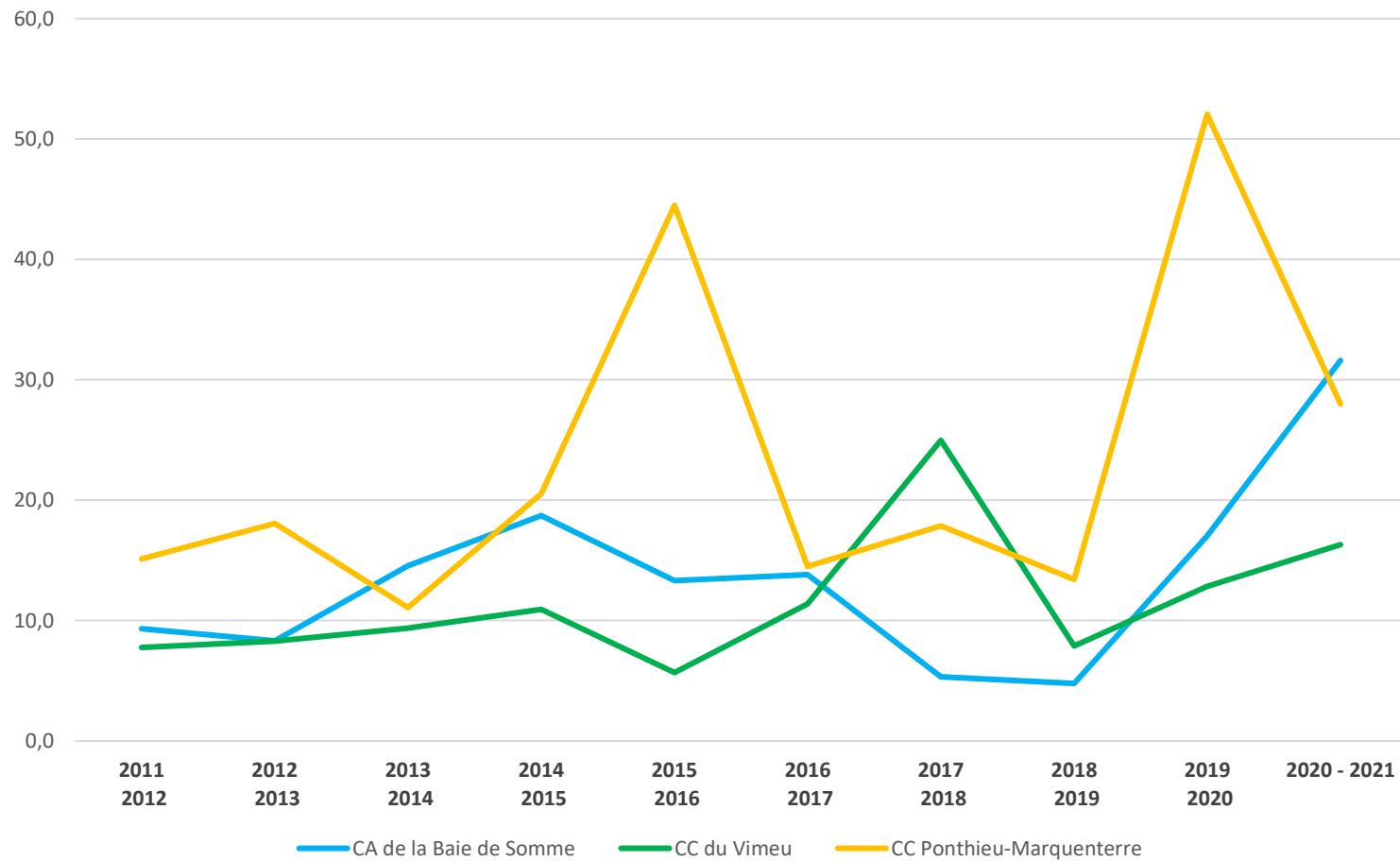


Rythme de consommation

Plus de 480 ha consommés entre 2011 et 2020 (incluses)

Rythme de consommation foncière en hectares par EPCI

Source : CEREMA

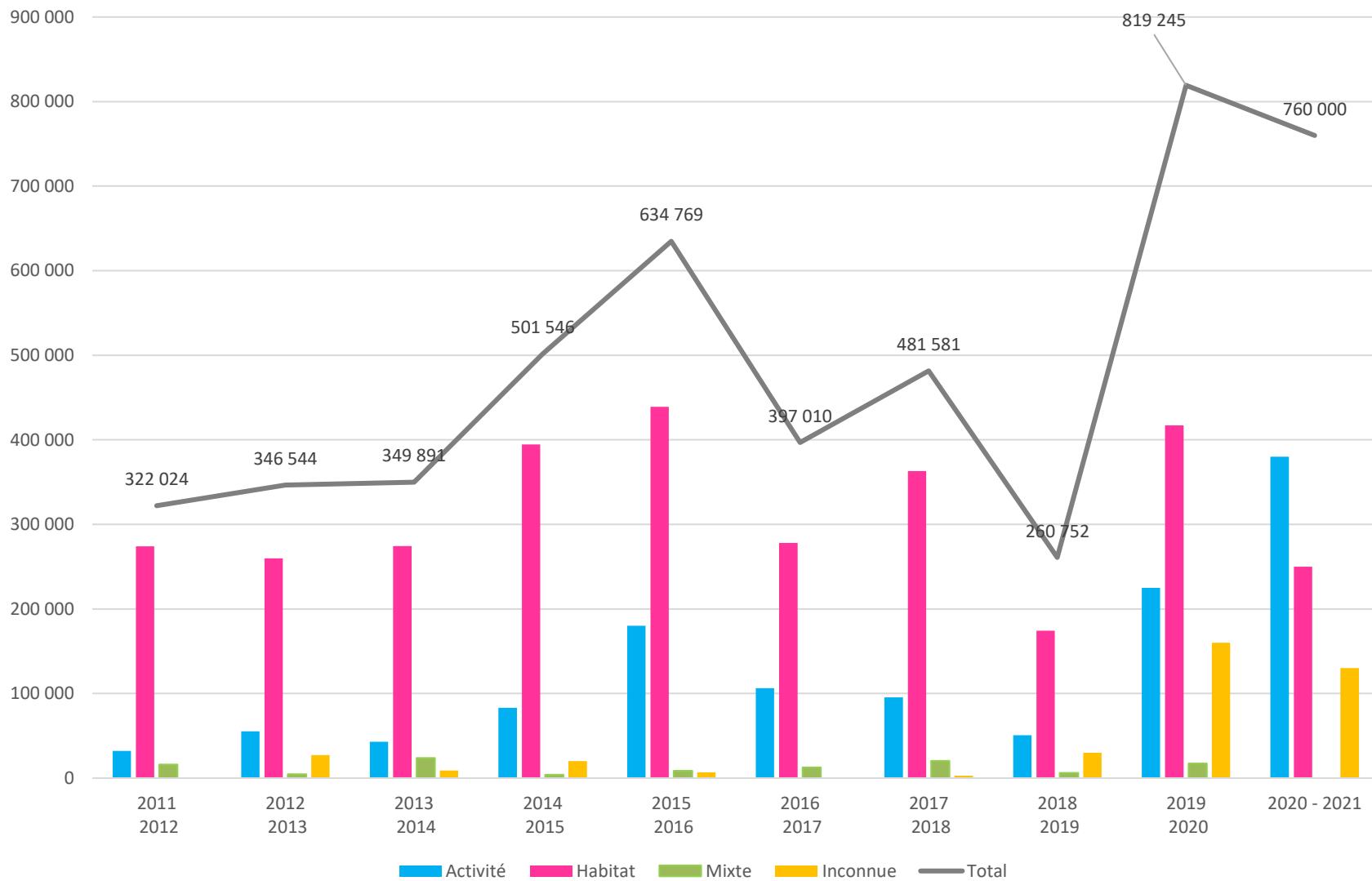


Source : Cerema

Rythme de consommation

Evolution de la consommation de l'espace sur Baie de Somme 3 Vallées entre 2011 et 2020 par type, en m²

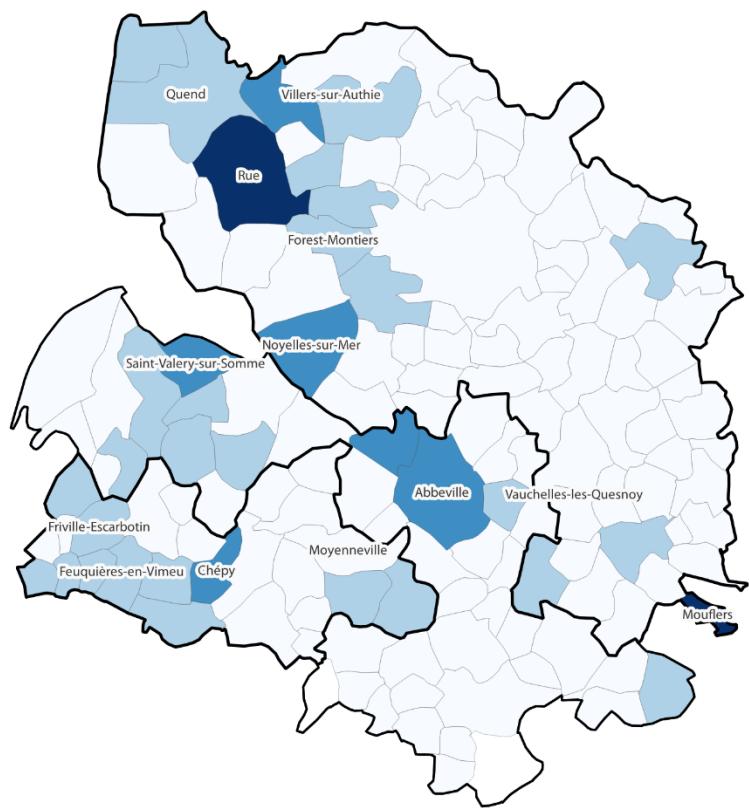
Source : Cerema



Consommation d'espace entre 2011 et 2020

SCoT Baie de Somme 3 Vallées

Surface artificialisée

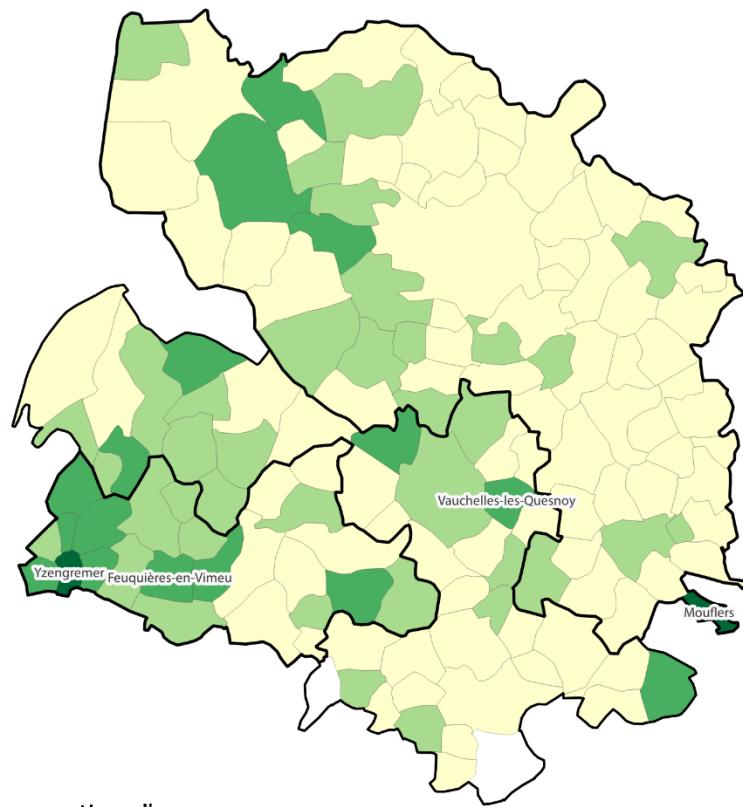


Consommation totale (en hectare)

- 0 - 4
- 4 - 10
- 10 - 20
- Plus de 20

0 5 10 km

Surface artificialisée sur la superficie de la commune



Consommation d'espace
selon la superficie communale (en %)

- 0 - 0,3
- 0,3 - 0,8
- 0,8 - 2
- Plus de 2

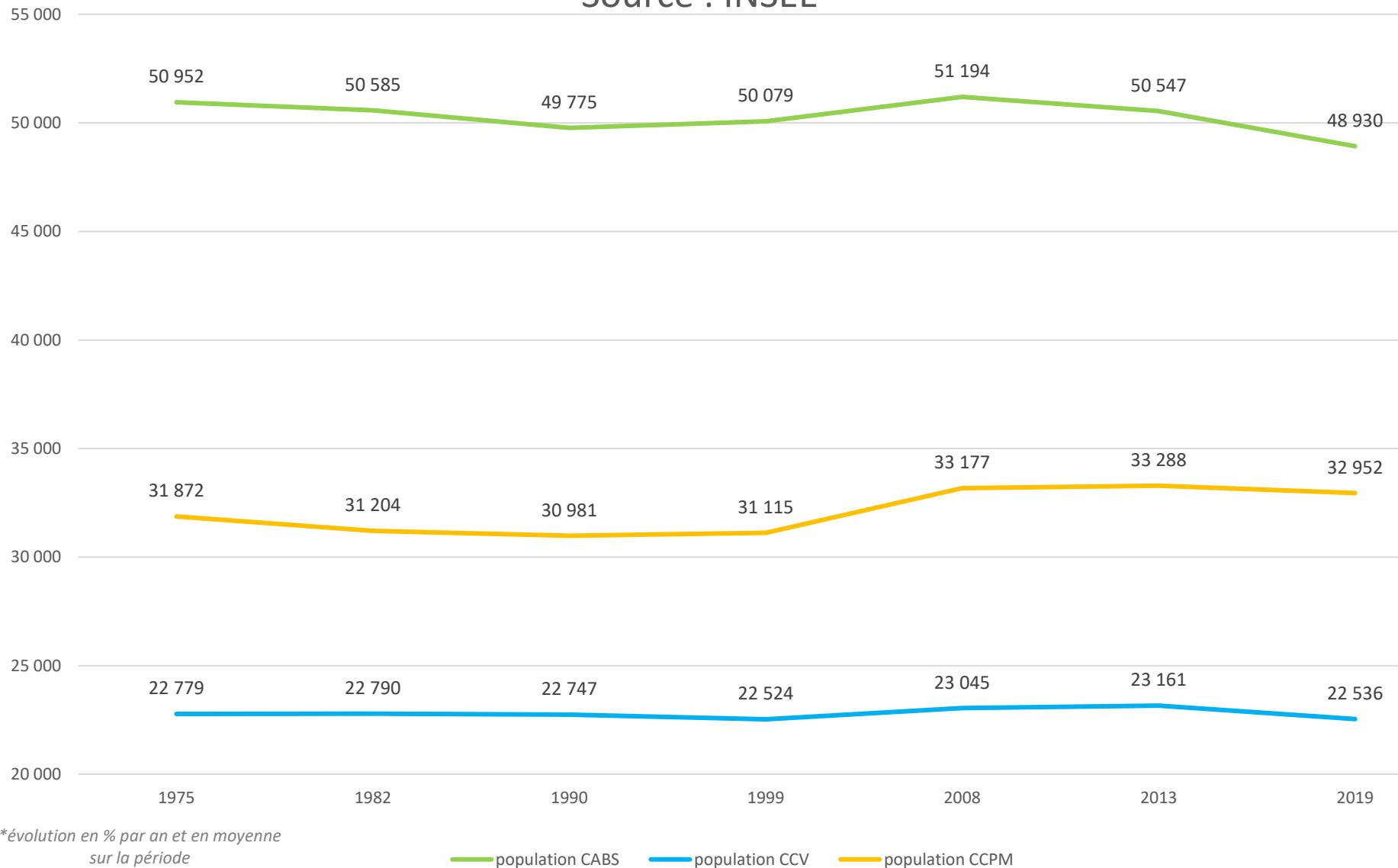
Réalisation : CITADIA - Septembre 2022
Sources : Admin Express 2020 - IGN BD TOPO 2020 - CEREMA 2011-2021

CITADIA Le conseil en territoires

Evolution de la population entre 1975 et 2019

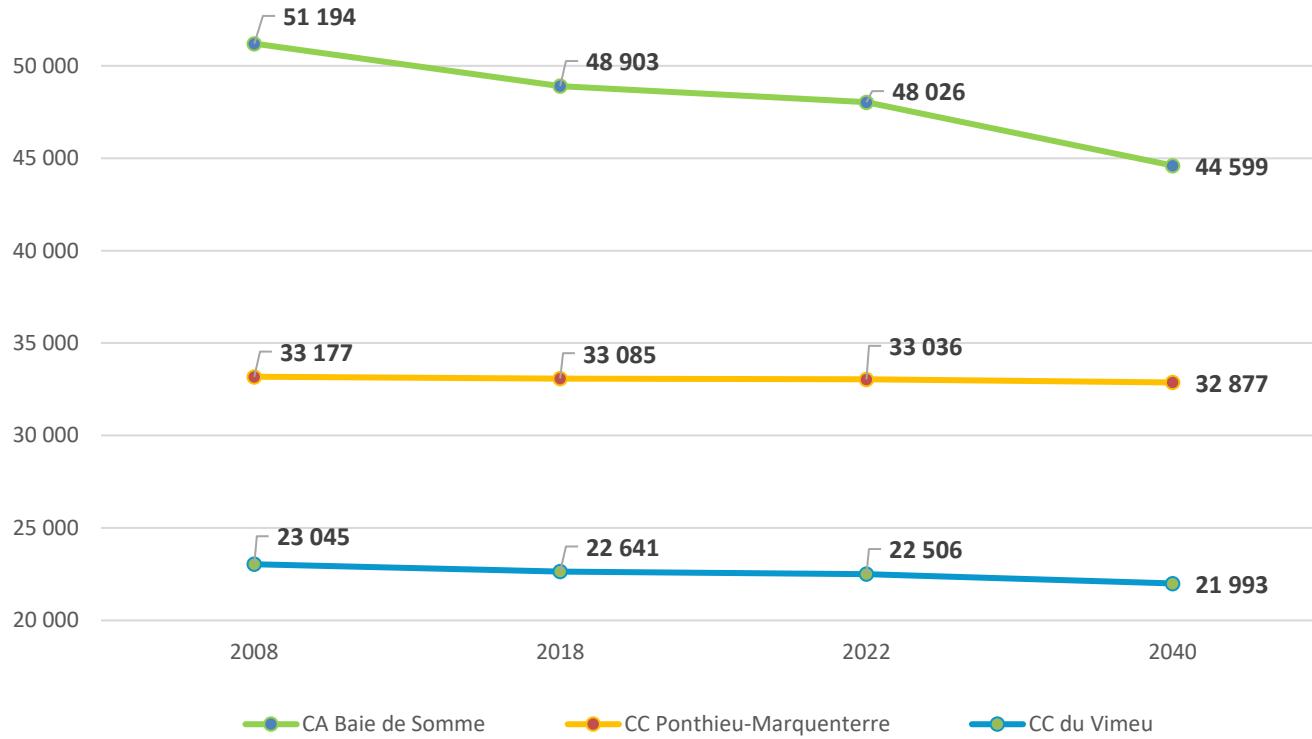
Baie de Somme 3 Vallées

Source : INSEE



Scénario fil de l'eau

Evolution du nombre d'habitants en fonction d'un scénario fil de l'eau



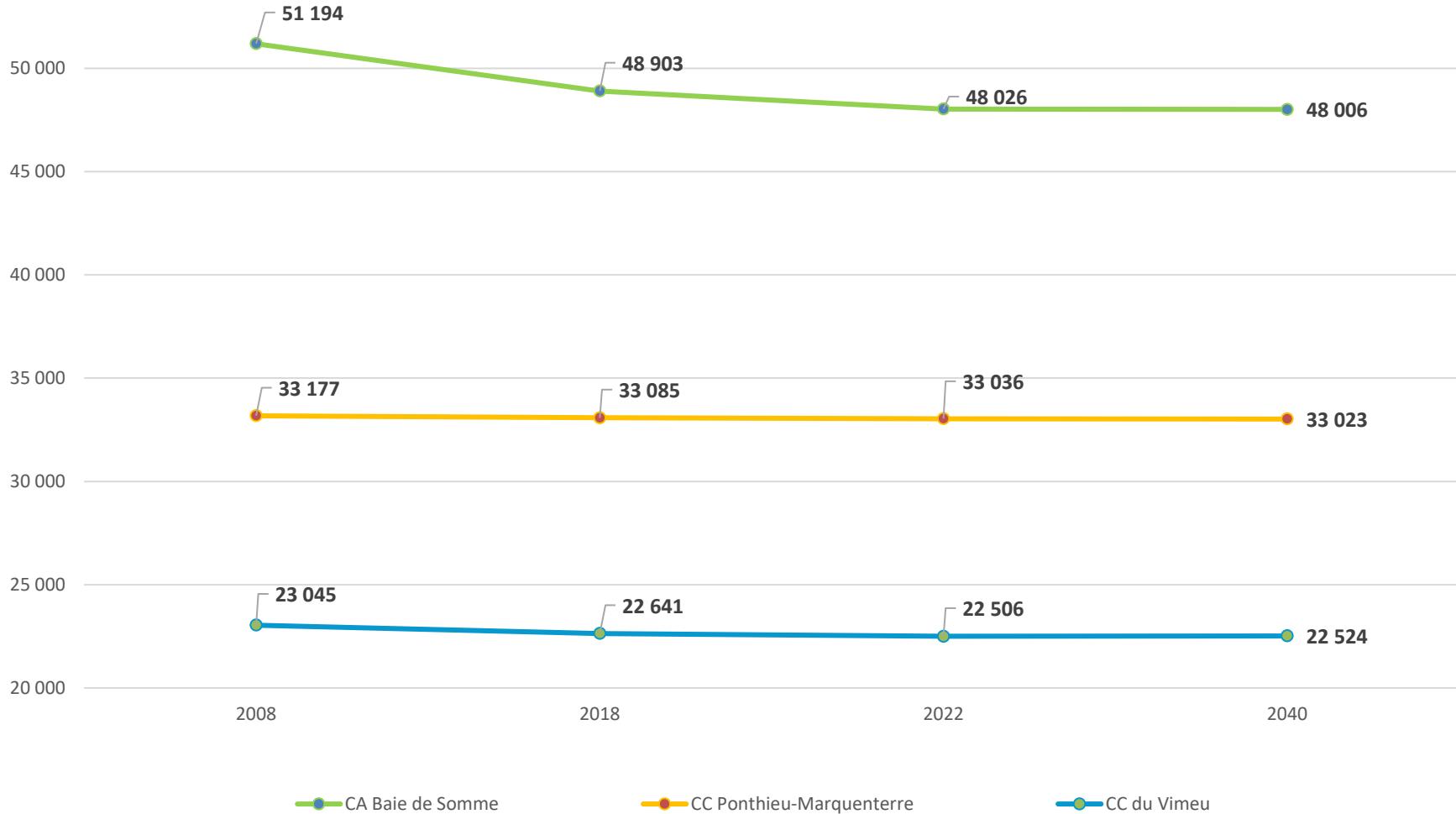
Scénario fil de l'eau

| | Population 2008 | Population 2018 | Population 2022 | Population 2040 | Evolution du nombre d'habitants entre 2018 et 2040 | Evolution du nombre d'habitants entre 2022 et 2040 |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| CA Baie de Somme | 51 194 | 48 903 | 48 026 | 44 599 | -4 304 | -3 427 |
| CC Ponthieu-Marquenterre | 33 177 | 33 085 | 33 036 | 32 877 | -208 | -159 |
| CC du Vimeu | 23 045 | 22 641 | 22 506 | 21 993 | -648 | -512 |
| BS3V | 107 416 | 104 629 | 103 567 | 99 469 | -5 160 | -4 099 |

| | Logements 2022 | Logements 2040 | Résidences principales 2022 | Résidences principales 2040 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| CC Ponthieu- Marquenterre | 26 792 | 31 736 | 14 428 | 15 913 |
| CC du Vimeu | 11 642 | 14 109 | 10 044 | 11 206 |
| CA Baie de Somme | 30 260 | 35 612 | 22 377 | 23 242 |
| BS3V | 68 695 | 81 457 | 46 849 | 50 360 |

Scénario maintien de la population

Evolution du nombre d'habitants en fonction du scénario de maintien



Scénario maintien de la population

| | Population 2008 | Population 2018 | Population 2022 | Population 2040 | Evolution du nombre d'habitants entre 2018 et 2040 | Evolution du nombre d'habitants entre 2022 et 2040 | Construction estimée entre 2022 et 2040 | estimation du nombre de logements /an à produire |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <i>CA Baie de Somme</i> | 51 194 | 48 903 | 48 026 | 48 006 | -897 | -20 | 2 927 | 163 |
| <i>CC Ponthieu-Marquenterre</i> | 33 177 | 33 085 | 33 036 | 33 023 | -62 | -13 | 2 136 | 119 |
| <i>CC du Vimeu</i> | 23 045 | 22 641 | 22 506 | 22 524 | -117 | 18 | 1 580 | 88 |
| <i>BS3V</i> | 107 416 | 104 629 | 103 567 | 103 552 | -1 077 | -15 | 6 644 | 369 |

| | Logements 2022 | Logements 2040 | Résidences principales 2022 | Résidences principales 2040 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>CC Ponthieu-Marquenterre</i> | 26 792 | 28 688 | 14 428 | 16 108 |
| <i>CC du Vimeu</i> | 11 642 | 13 284 | 10 044 | 11 510 |
| <i>CA Baie de Somme</i> | 30 260 | 33 346 | 22 377 | 25 088 |
| <i>BS3V</i> | 68 695 | 75 317 | 46 849 | 52 706 |

Scénarios : chiffres-clés

Scénario fil de l'eau 2022-2040

> Poursuite des tendances passées entre 2008 et 2018

-4 099 habitants

103 567
en 2022



99 469
en 2040

+3 511 nouvelles
résidences principales

46 849
en 2022



50 360
en 2040

Scénario maintien de la population 2022-2040

> Maintien de la population à son niveau de 2022

-15 habitants

103 567
en 2022



103 552
en 2040

+5 857 nouvelles
résidences principales

46 849
en 2022



52 706
en 2040



LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



 BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Projet d'aménagement stratégique

